

Rachats : généralités

## RACHATS : JE VEUX AMÉLIORER MA RETRAITE

Au cours de votre activité professionnelle, les versements les plus importants dans votre 2e pilier sont vos cotisations mensuelles et celles de votre employeur. Dans certaines situations, plusieurs facteurs ont engendré des lacunes de cotisations (changement de salaire, de taux d'activité, divorce, etc..). Il peut être judicieux d'envisager des versements supplémentaires facultatifs sur votre compte de prévoyance 2ème pilier : C'est ce que l'on appelle un rachat dans le cadre du deuxième pilier.

**L'objectif est de combler vos lacunes** de prévoyance en effectuant des versements volontaires (rachats) dans votre caisse de pensions. Vous pouvez ainsi compenser vos lacunes de prévoyance professionnelle par un versement unique ou par plusieurs versements successifs, à votre rythme.

### AVANTAGES

- Grand intérêt du point de vue fiscal. Le montant versé est intégralement déductible du revenu imposable de l'année du versement. Il incombe cependant à l'assuré de se renseigner sur la déductibilité auprès des autorités fiscales.
- Augmentation de vos futures prestations de retraite
- Augmentation de vos prestations décès et invalidité, selon votre plan de prévoyance.

### INCONVENIENTS & RESTRICTIONS

- Après des rachats, les prestations ne peuvent être versées sous forme de capital avant l'échéance d'un délai de trois ans (cas de départ à la retraite principalement)
- En cas de versement pour l'acquisition d'un logement, il convient de procéder au remboursement de ce versement, pour pouvoir effectuer un rachat de cotisations.
- Les personnes arrivant de l'étranger et/ou n'ayant jamais été affiliées dans une caisse de pension Suisse sont limitées, pendant les 5 premières années, à un rachat correspondant à maximum 20 % du salaire annuel assuré
- Si vous demandez un versement en espèces (vous devenez indépendant ou vous partez à l'étranger), il est possible que votre déductibilité fiscale puisse être revue à postériori.

Fondation Patrimonia

Adresse du siège :

Le Lumion  
Route François-Peyrot 14  
CH-1215 Genève 15  
www.patrimonia.ch  
info@patrimonia.ch

Adresse de correspondance :

Succursale de Lausanne  
Rue Saint-Martin 7  
CH-1003 Lausanne  
T centrale +41 58 806 0800

